



Commission Départementale des Délégués

PROCES VERBAL N°1

RÉUNION du 25/08/2026 en VISIOCONFÉRENCE

Animateur : M. MATILI

Présents : MM. COZETTE – SUZAN – BORDET (CD)

Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District. 19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.



SAISON 2026/2027 :

La commission souhaite une excellente saison 2026/2027 à l'ensemble des délégué(e)s ainsi qu'à l'ensemble des clubs Altoséquanais.

RÉUNION DE DÉBUT DE SAISON :

La réunion obligatoire de début de saison de l'ensemble des délégué(e)s se déroulera le vendredi 25 septembre 2026 à 19 h au siège du District des hauts de Seine de Football.

Lors de cette réunion, une présentation des objectifs sera faite à l'ensemble des personnes présentes, divers documents seront remis aux délégué(e)s afin de pouvoir répondre aux attentes des clubs ainsi que des officiels.

EFFECTIF :

Pour cette nouvelle saison, la commission dispose d'un effectif de 19 délégués(e)s dont 7 stagiaires.

DÉSIGNATIONS :

Les désignations seront visibles sur le PDO de chaque délégué(e)s 15 jours avant la date de la rencontre sous réserve de demandes exceptionnelles des clubs ou des commissions du District des Hauts de Seine de Football.

COLLABORATION AVEC LES COMMISSIONS :

Pour cette nouvelle saison la commission renouvellera sa collaboration avec les commissions de discipline ainsi que la CDPME.

Des réunions trilatérales seront organisées chaque mois afin de répondre au mieux aux demandes des commissions.

ACCOMPAGNEMENTS DES DÉLÉGUÉS :

Lors de la saison 2026/2027 chaque délégué(e) sera accompagné à deux reprises sur les rencontres de foot à 11 et Futsal.

Le Secrétaire de Séance,
Joel SUZAN



L'Animateur
Rabah MATILI

